



Colombie. C'était la première réunion du genre à l'échelle de l'hémisphère, et on y a adopté une déclaration et un plan d'action où on insistait sur la nécessité d'une profonde coopération en matière de diversité culturelle dans la région des Amériques. Dans les négociations sur la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA), le Canada a pour objectif de faire énoncer au préambule de l'accord envisagé l'importance pour les pays de demeurer capables de concevoir et d'appliquer des politiques à des fins de renforcement de la diversité culturelle. Il faut également dire que, d'ici à ce que voie le jour un NIIDC, le Canada s'en tiendra à sa stratégie établie consistant à renoncer à tout nouvel engagement qui serait de nature à limiter ses objectifs de politique culturelle. C'est dans ce contexte qu'il cherche à faire exempter les industries culturelles dans un accord de la ZLEA.

Le Canada a aussi fait la promotion de cette diversité au sein du G8. Dans ce cas, le communiqué du Sommet d'Okinawa en l'an 2000 a bien dit ce que les dirigeants pensaient de la question. À d'autres tribunes, l'examen des questions de diversité culturelle et de mondialisation a donné lieu à des mentions expresses du travail consacré à cet instrument. Ainsi, en 2001, la Conférence générale de l'UNESCO a adopté la Déclaration universelle sur la diversité culturelle. Dans son plan d'action, elle invite instamment les membres à approfondir « le débat international sur les questions relatives à la diversité culturelle [...] avancer notamment la réflexion concernant l'opportunité d'un instrument juridique international sur la diversité culturelle ». Quant aux ministres de la Culture de la Francophonie, ils ont dit appuyer, dans une réunion tenue en 2001, « la proposition d'un cadre réglementaire international à caractère universel favorable à la promotion de la diversité culturelle ». Le Réseau international sur la politique culturelle (RIPC), regroupement officieux de ministres de la Culture de plus de 45 pays, est une autre tribune où progressent les travaux d'élaboration d'un tel accord. Un groupe de travail du RIPC présidé par le Canada a produit une version provisoire qui a été présentée aux ministres au Cap en Afrique du Sud en octobre 2002. Le Réseau international pour la diversité culturelle, un groupe d'organisations non gouvernementales qui se réunit parallèlement au RIPC, devrait rendre publique sa propre version provisoire en octobre 2002. Le Canada a aussi fait la promotion d'un tel instrument à l'occasion de rencontres officieuses avec d'importants partenaires commerciaux comme la France, l'Italie, la Suède et la Suisse.

Il ressort de ce qui précède que de solides progrès ont eu lieu dans l'élaboration d'un NIIDC. Le gouvernement a été et demeurera à l'avant-garde de ce mouvement dans la région des Amériques et ailleurs.

